

SOMMAIRE

- **Edit'eau..... p1**
- **Assemblée générale p2**
- **L'avis de la cour des comptesp3**
- **La vie des SAGES.....p3**
- **Tribunal : victoire de l'APIEEEp4**
- **Devenez acteurp5**
- **En bref p6**

EDIT'EAU

Une réunion a été organisée fin avril dernier par le Préfet de Charente-Maritime à Bussac sur Charente. Cette assemblée était destinée à présenter les propositions de réduction des volumes en eau prélevables¹ pour le bassin Charente-Aval et, entre autres usages, celui accaparé par l'irrigation.

Répondant à un mot d'ordre né dans le sud ouest de la France, 300 irrigants étaient venus dire leur opposition aux mesures pourtant incontournables pour permettre enfin, après des années de pillage de l'eau, de limiter l'atteinte aux nappes et aux rivières.

Les manifestants ont empêché la tenue normale de la réunion allant jusqu'à invectiver les représentants des services de l'Etat et chahuter physiquement les responsables des associations de protection de l'eau, en l'occurrence de SOS Rivières Environnement.

Le concours de la force publique fut nécessaire pour garantir la sécurité des personnes très vivement prises à partie.

¹ Disposition réglementaire.



L'APIEEE soutient² les membres de l'association SOS Rivières et les agents des services de l'Etat après une telle agression.

Une réunion de la commission locale de l'eau du SAGE³ Boutonne dut être suspendue à cause d'une autre manifestation d'irrigants à Brioux le 6 mai.

Si le désarroi de professionnels peut être compris⁴, en revanche l'intimidation et la force discréditent tout à la fois les thèmes, l'image et les revendications de ceux qui utilisent ces violences.

Dans de telles conditions, le cadre démocratique n'est pas garanti.

² comme elle a soutenu en 2004 la présidente de Deux Sèvres Nature Environnement prise en otage devant la préfecture par un groupe de manifestants agricoles

³ SAGE schéma d'aménagement et de gestion des eaux

⁴ Encore faut-il faire la part des choses, car au vu des gros 4X4 garés devant la salle de réunion il est possible d'avoir quelques doutes pour une partie d'entre eux !

Ces dernières années le lobby « irrigant » a su réduire les étapes amorcées en vue de la reconquête de l'eau : projets de loi amendés grâce aux alliés politiques , programme des agences de l'eau ralenties , par le jeu de négociations , arrêtés préfectoraux discutés avant d'être parfois retoqués par le tribunal administratif pour leur manque d'ambition...Bref une omniprésence de ces intérêts particuliers contre l'intérêt général !

L'eau des nappes et rivières , « *patrimoine commun(e) de la nation* » n'est considérée par une frange du monde agricole qu'au titre d'une vulgaire variable économique dénuée d'autre aspect intéressant.

Le massacre des rivières et de la vie aquatique est un drame annuel silencieux....

Non contents d'avoir pris d'assaut la ressource en eau dans les années 80, **sans aucun débat public**, la profession use d'arguments ultimes, non démocratiques pour tenter d'en conserver le privilège : l'usage de la force et de l'intimidation .

Il existe aussi dans le domaine agricole une disparité énorme de situations. Nous ne sommes pas dupes : les manifestations agricoles actuelles précèdent les mutations importantes qui verront le jour en matière de financement de l'agriculture européenne d'ici 2013. Mutations qui risquent fort de réduire encore le nombre d'agriculteurs, et nous le regrettons. Mais nous ne sommes pas d'accord sur la méthode : le maintien du nombre d'agriculteurs sur le territoire ne passe pas par une course aux rendements⁵ , à l'intensification ou l'eau , les sols , la diversité animale et végétale ne pèsent rien.

Nous préférons que l'énergie engagée dans ces manif soit utilisée pour obtenir le bénéfice d'une politique agricole respectueuse des hommes , producteurs comme consommateurs , et de l'environnement, le tout dans le respect de l'équité.

C'est , nous en sommes convaincus cette voie « commune » qu'il faut cultiver.

Pour l'APIEEE, son porte parole Daniel Barré

⁵ Le slogan « nourrir la planète » par l'agriculture intensive est un mythe. La question est la solvabilité des consommateurs qu'ils soient pays étrangers ou sans aller loin , les personnes vivant sous le seuil de pauvreté en France.

Cinq millions de repas seront distribués dans notre pays cette année par les différentes organisations caritatives ! !

Assemblée Générale 2010 nouveau conseil d'administration ...

Nous avons tenu l'assemblée Générale de notre association le samedi 30 janvier à la salle des fêtes de Chizé, de 16 heures à 19 heures, puis, après un apéritif nous nous sommes retrouvés autour d'une grande table pour un excellent dîner préparé par notre ami Serge Prévoté.

La présentation du bilan d'activité et financier de l'année écoulée a montré d'une part l'importance croissante des activités pédagogiques réalisées par Christophe principalement (Club nature, interventions dans les écoles etc), ce qui nous a amené à transformer son contrat en temps plein en octobre dernier.

D'autre part la poursuite de nos actions de terrain, de recueil de données réalisées par les bénévoles, nous les en remercions, avec le réseau de relevé des hauteurs d'eau et des écoulements sur les bassins de la Boutonne et de la Courance. Réseau que nous allons étendre en 2010 vers l'aval en collaboration avec nos amis de SOS rivière du 17.

Par ailleurs, par notre rôle d'aiguillon auprès de l'administration, notre présence constructive aux conférences départementales de l'eau, aux cellules de crises durant l'été, la visite « pédagogique » avec Mme la Préfète sur le terrain et bien sûr nos actions répétées au tribunal administratif, nous avons pu obtenir quelques avancées de principes concernant l'amélioration de la gestion de l'eau d'irrigation durant cet été, ce qui n'a malheureusement pas totalement empêché assècs et ruptures d'écoulement.

Daniel Barré nous a ensuite présenté et expliqué 3 dossiers d'actualité:

L'arrêté préfectoral **nitrate d'origine agricole**, l'arrêté préfectoral « **pesticides** » applicable depuis juin 2009, puis la notion de « **volumes prélevables** » et son application sur le bassin versant de la Boutonne concrétisé par un vote de la commission locale de l'eau du SAGE Boutonne.

Nous avons également invité Mr Pascal VOIX, technicien rivière employé par le SMBB (Syndicat Mixte du Bassin Boutonne) qui nous a présenté **l'étude hydromorphologique** en cours et ses implications sur le territoire du bassin de la Boutonne.

Hervé LORME (APIEEE) nous a présenté le résultat de la **campagne de suivi de l'étiage 2009** réalisé par les bénévoles et Christophe Mignon sur le bassin versant de La Boutonne et celui de la Courance. Un rapport sera envoyé à l'agence de l'eau Adour Garonne qui finance ce

travail, ainsi qu'au président du SAGE et à la DISE .

Après débat, questions et présentation des orientations pour 2010, l'assemblée a procédé à la désignation du conseil d'administration qui comprend maintenant 10 membres : Pierre Olivier Aubouin, Daniel Barré, Charles André Bost, Lysiane Chupin, Ludivine Delcourt, Emmanuel Hecht, Michelle Israël, François Marie Pellerin, Jean Pierre Pétorin et Rodolphe Rambaud.

Quelques jours plus tard, le CA désignait l'équipe du bureau : Daniel Barré est Trésorier et porte-parole de l'association, Ludivine Delcourt Secrétaire, Lysiane Chupin Vice-présidente, Emmanuel Hecht Président.

Daniel et Emmanuel nous représenteront au sein de Poitou-Charentes Nature, fédération à laquelle nous avons adhéré fin 2009. Daniel sera également notre représentant à la CLE du Sage Boutonne.



Des adhérents du réseau en observation

L'avis de la Cour des Comptes

Le rapport annuel de la Cour des Comptes publié début février critique avec vigueur les pratiques de l'Etat sur la politique de l'eau.

Les résultats sont jugés décevants, en partie dans le non respect des échéances communautaires, ce qui fait de la France l'un des pays les plus condamnés par la Cour de justice de la Communauté Européenne pour la non application de la directive cadre sur l'eau, la directive sur les eaux résiduaires urbaines et la directive nitrate de 1991 !

La CdC enregistre la sensible amélioration de la pollution en matière organique d'origine urbaine et industrielle depuis dix ans, mais souligne en revanche les mauvais résultats concernant nitrates et produits phyto agricoles.

Ceci est confirmé par le dernier rapport de la Commission Européenne sur la directive nitrate (période 2004-2007), la qualité des eaux de

surface progresse pour près de 20% des stations, mais elle s'aggrave pour 30 % des eaux souterraines : donc on pollue toujours plus par les intrants agricoles, mais l'on traite un peu mieux les eaux de surfaces.

Pour la CdC ces mauvais résultats résultent « d'une insuffisante volonté de l'Etat de remettre en question les pratiques agricoles ». Malgré les discours pavés de bonne intention du Grenelle, certaines expériences ponctuelles, aucun engagement de fond n'est semblé-t-il prévu.

(d'après C. Klinger.- La Recherche - avril 2010)

E. Hecht

Vous avez dit SAGE ?

Vous trouverez ci-après daté de février 2010 l'essentiel d'un communiqué de presse rédigé par nos amis de la coordination pour la défense du Marais Poitevin à laquelle l'APIEEE est adhérente.

Les trois Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du Marais poitevin validés par le Comité de Bassin...

... sous réserve de nouveaux ajustements.

En dépit des enjeux partagés sur l'ensemble de ce territoire, tant sur le plan de la gestion quantitative que sur celui de la qualité des eaux, et malgré l'exutoire commun des différents cours d'eau dans la baie de l'Aiguillon et dans le Pertuis Breton, la décision avait été prise en 1997 de scinder le bassin versant du Marais Poitevin en trois SAGE, pour satisfaire des revendications territoriales essentiellement vendéennes. Dans sa sagesse, le Comité de Bassin Loire-Bretagne a donc imposé que ces trois SAGE, documents de planification de la gestion des eaux arrêtés pour une durée de six ans, soient élaborés dans une démarche coordonnée. C'est ainsi que les services de l'Etat ont dû mettre en place une commission afin de garantir cette cohérence. Or, cette cohérence n'est toujours pas acquise...

Après plus de dix années de concertation...

Il a fallu plus de dix ans de procédures et de discussions aux différents acteurs de ce territoire, regroupés dans trois commissions locales de l'eau (CLE⁶), pour élaborer leurs

⁶ La commission locale de l'eau (CLE) est l'organe politique de concertation qui assure la préparation et la mise en œuvre du SAGE. Elle représente les divers acteurs du territoire, en 3 collèges :

- Le collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux



L'heure des comptes ?

Le 16 janvier 2008, le SAGE « Sèvre Niortaise - Marais Poitevin » était adopté par sa CLE. Puis, en février 2008, ce fut le SAGE « Lay ». Mais l'adoption du SAGE « Vendée », alors aussi sur le point d'aboutir, fut retardée en raison d'une manifestation virulente des chambres d'agriculture et d'élus de la majorité du Conseil Général de la Vendée, manifestation qui empêcha la réunion de validation de se tenir. De fil en aiguille et après le renouvellement du collège des élus à la suite des élections municipales de mars 2008, cette coalition d'intérêts, ayant pris en main le bureau de la commission locale de l'eau, a réécrit certaines dispositions du projet de ce SAGE « Vendée », en s'écartant sensiblement, dans la définition de ses objectifs, de ceux du SAGE « Sèvre Niortaise - Marais Poitevin ». La manœuvre a aussi permis de retarder l'ensemble de la procédure de plus d'un an, puisque le texte issu de cette réécriture a été adopté par la CLE le 19 mars 2009.

Parallèlement, l'élaboration du Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Loire-Bretagne avançait et aboutissait à son approbation à la fin de l'année 2009. Ce SDAGE, élaboré à une échelle plus large, impose dorénavant à ses déclinaisons locales que sont les SAGE les prescriptions minimales pour que d'ici 2015 près des deux tiers des eaux de Loire-Bretagne retrouvent un bon état écologique.

- Le collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées ;
- Le collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics.

Le résultat de cet imbroglio de calendrier fait que **le SAGE « Vendée » a été validé dans une version incompatible avec le SDAGE** ; que le SAGE « Lay », d'emblée écrit sous la dictée scrupuleuse des intérêts agricoles, est lui aussi incompatible avec le SDAGE (avec cependant, l'excuse de l'antériorité). Au final, seul le SAGE « Sèvre Niortaise - Marais Poitevin » s'avère compatible avec les dispositions du SDAGE, qu'il avait anticipées, allant même au-delà de quelques-unes d'entre elles en se montrant plus favorable à une reconquête du bon état des eaux, notamment souterraines⁷.

C'est à cette situation que le Comité de Bassin devait faire face, les services de l'État et la commission de coordination des trois SAGE lui proposant d'adopter l'ensemble de ces documents, *sous réserve d'une mise en compatibilité des dispositions des SAGE « Lay » et « Vendée » avec le SDAGE*.

Toujours animées par le souci de s'inscrire dans une dynamique constructive, les associations de protection de la nature et de l'environnement siégeant au Comité de Bassin, auxquelles se sont joints les représentants des associations de pêcheurs et de consommateurs, se sont déclarées favorables au SAGE « Sèvre Niortaise-Marais Poitevin » ; et leurs représentants se sont abstenus sur les deux autres, dont une ré-écriture compatible avec le SDAGE devra être soumise à nouveau à l'avis du Comité de Bassin.

... le « parcours du combattant » n'est pas achevé.

Encore une fois, le calendrier électoral actuel va venir perturber le processus d'avancement de la procédure : le collège des élus des CLE devra être modifié après les élections régionales de mars 2010, et plusieurs mois s'écouleront donc avant que les préfets ne puissent arrêter ces textes...

Il est certain – cela a été pratiquement annoncé en séance ce 26 janvier –, que les représentants de l'agriculture intensive, qui a déjà pillé la ressource en eau du bassin et qui œuvre pour une gestion de l'eau à minima dans le Marais, utiliseront ce délai supplémentaire pour « en faire rabattre » au SAGE « Sèvre Niortaise-Marais Poitevin » jugé par eux « trop ambitieux ». Autrement dit, ils mettront tout en œuvre pour atteindre la cohérence par le bas, en

⁷ L'exception maraîchine : le SDAGE du bassin Loire-Bretagne affiche partout des objectifs de bon état quantitatif à atteindre en 2015 *sauf pour les nappes aquifères alimentant le Marais poitevin* ; alors qu'aucune contrainte technique ne peut justifier cette dérogation.

minimisant les objectifs et les programmes de mesures...

C'est pourquoi nous appelons les décideurs, élus et administrations, investis d'une mission de défense de l'intérêt général, à ne pas céder aux habituels chantages. Il leur appartient de tenir bon la barre afin que le cap ne soit pas éternellement dévié. Il est en effet urgent que de nouvelles voies d'action puissent enfin être entrevues.

La coordination pour la défense du Marais Poitevin

Tribunal administratif de Poitiers : encore une victoire de l'APIEEE !

Par jugement lu en audience publique le 25 février dernier, le tribunal administratif de Poitiers a annulé « ... l'arrêté préfectoral du 28 mars 2008 délimitant des zones d'alerte et définissant les mesures de limitation ou de suspension provisoire des usages de l'eau... » il est annulé en tant « .qu'il détermine pour la zone 9 Mignon Courance des seuils d'alerte et de coupure inadaptés à la gestion des étiages. »

Depuis 2000, 3 annulations d'arrêtés préfectoraux pris en application d'un arrêté cadre ont déjà été prononcés suite aux actions juridiques de l'APIEEE. Cette fois c'est l'arrêté cadre qui a été annulé. Le jugement énonce pour la première fois des niveaux d'alerte considérés comme pouvant protéger la ressource en eau. Ainsi pouvons nous lire :

« ...il n'est pas contesté que pour atteindre les objectifs ainsi définis, les seuils d'alerte doivent être fixés à des niveaux nettement plus contraignants que ceux qui ont été retenus par le Préfet des Deux Sèvres dans l'arrêté attaqué du 28 mars 2008 et doivent être relevés à moins 310 centimètres pour le premier niveau d'alerte, à moins 400 centimètres pour le deuxième niveau d'alerte et à moins 560 centimètres en ce qui concerne le niveau de crise, correspondant à l'arrêt total des prélèvements pour l'irrigation... »

Le graphique ci dessous vous aidera à comprendre cette question des niveaux de nappes. Pour mémoire, ces niveaux qui varient en fonction de la saison et surtout à partir du printemps du fait des prélèvements en eau, sont suivis quotidiennement par les services de l'Etat (et par l'APIEEE bien sur) Cette observation permet de connaître l'état de la ressource en eau et ainsi de définir les mesures réglementaires de limitation des pompages.

Cette « règle du jeu » mal définie au moment du développement brutal de l'irrigation peine à progresser bien que les cours d'eau et les nappes soient sinistrées chaque été .

L'APIEEE utilise le moyen juridique pour améliorer la gestion de l'eau et la protection des écosystèmes. Pendant ce temps, les organisations irrigantes usent de moyens différents pour tenter de conserver les avantages acquis sans débat dans les années 80. La progression est en ce moment freinée par l'inertie des départements voisins. Le département des Deux Sèvres a connu des améliorations certes trop modestes, mais incontestablement plus visible que dans les départements de la Vendée ou de la Charente Maritime par exemple. Ces progrès sont dus en partie à l'action de l'APIEEE donc au soutien que ses adhérents lui témoignent. Les rivières peuvent vous remercier, mais le travail n'est pas encore terminé pour atteindre l'objectif de la directive européenne sur l'eau le bon état des eaux pour 2015 !

D Barré.

Qualité de l'eau : devenez acteur de la surveillance !

La qualité de l'eau est au cœur des préoccupations de l'APIEEE. Des règlements cadrent les activités humaines pouvant impacter la qualité de l'eau dans le milieu naturel (eau brute). Ces textes s'adressent aux professionnels, aux collectivités voire aux particuliers. (directives européennes, code de l'environnement, arrêté préfectoral)

Des dispositions pratiques comme par exemple l'implantation de bandes enherbées le long des cours d'eau ou l'implantation de couvertures hivernales⁸ des champs, sont destinées à lutter contre la pollution des eaux par les nitrates. D'autres textes limitent l'usage des pesticides sur le territoire. Sur ce point, l'arrêté préfectoral de juin 2009 s'applique à tous les usagers, publics, privés professionnels ou non.

L'APIEEE lance un réseau d'observation des pratiques concernées par ces sujets .

Le principe est simple : au cours de nos déplacements chacun de nous est amené à traverser des villages, à longer des cours d'eau ou les franchir par des ponts etc...donc à observer et connaître son territoire.

⁸ Encore appelées CIPAN : cultures intermédiaires pièges à nitrates.

Nous souhaitons constituer au sein de l'APIEEE un réseau d'observateurs « qualité », comme nous le faisons déjà pour l'aspect quantité.

Chacun de nous peut apporter sa contribution même modeste et ponctuelle. Il suffit pour cela de contacter l'APIEEE au local et de demander (par courrier, courriel ou téléphone) les fiches à remplir. Ces fiches seront accompagnées d'un mode d'emploi simple permettant de recueillir un ensemble de données. Ces éléments nous permettront d'argumenter précisément sur les pratiques observées sur le territoire, d'être reconnus comme une organisation forte, active, compétente.

Votre participation sera valorisée par la rédaction annuelle d'un bilan que nous publierons et diffuserons auprès des pouvoirs publics (préfecture, agence de l'eau) éventuellement auprès de la presse.

La vigilance que nous exercerons grâce à ce réseau sera l'un des atouts pour faire progresser les opérations de reconquête de la qualité de l'eau, et à travers elle de notre santé et de celles des milieux aquatiques.

Nous espérons votre participation, n'attendez pas demain !

Daniel

EXCUSES

Une défaillance de notre organisation a entraîné un envoi trop tardif des attestations de dons 2009. Des remarques justifiées ont été reçues.

Ce dysfonctionnement sera corrigé

Je prie les personnes concernées de bien vouloir accepter nos excuses.

Daniel

Pesticides en Pays Mellois

Dans le numéro 27 de INF'EAU de novembre 2009 la question des pesticides était abordée. L'APIEEE met en œuvre un programme destiné à réduire les pesticides à l'échelle du Pays Mellois.

Des actions de sensibilisation orientées vers les élus et le grand public sont proposées. Un groupe de bénévoles de l'APIEEE a avancé sur cette question. Grand bravo à eux !

L'objectif de ce groupe, qui a travaillé 8 mardis soir consécutifs, était de créer un stand destiné à informer le grand public sur le sujet des produits

chimiques utilisés dans les cours et jardins et de l'inciter à passer à l'action. Le stand a fait ses premières sorties, il propose une réflexion et des pistes d'action concrètes.

L'APIEEE a également organisé une conférence sur les pesticides, brillamment présentée par Christian PACTEAU à Brioux le 20 mars dernier. Cette conférence s'inscrivait dans la campagne nationale organisée par le MDRGF (mouvement pour le droit et le respect des générations futures)

Une autre conférence est prévue l'automne prochain à Melle.

L'APIEEE a aussi démarré un cycle de formation au jardinage « sans pesticide ». Trois rendez-vous ont déjà eu lieu à Lezay et à Melle. Pierre Guérin maraîcher en production biologique anime ces ateliers dont le programme est joint à ce journal. Ces ateliers sont gratuits et ouverts à toutes et tous !

Nous complétons ces actions par des démarches auprès des collectivités qui réfléchissent à la modification de leurs pratiques en particulier du désherbage. C'est ainsi que Daniel Barré a co-animé une soirée à Melleran organisée par Mme Philiponneau, Maire. Cette commune a signé la charte « terre saine » proposée par la région Poitou Charentes. Cette charte est destinée à aider, conseiller les collectivités qui vont réduire ou stopper l'usage des pesticides sur leur territoire. Un label est décerné aux communes engagées (papillons).

Chizé (commune du siège de l'APIEEE) a signé la charte.

Votre commune a-t-elle adhéré à cette charte ? Si vous voulez faire avancer ce sujet, appelez votre mairie, mieux encore : demandez à vos élus de franchir ce pas ! C'est de la démocratie active !

**IMPORTANT : PENSEZ A NOUS DONNER
VOTRE ADRESSE ELECTRONIQUE AFIN
QUE NOUS PUISSIONS COMMUNIQUER
PLUS FACILEMENT AVEC VOUS ET
EVITER DES ENVOIS PAPIERS**